

L'honorable M. Belcourt du comité spécial chargé d'étudier le bill (32), intitulé: "Loi concernant la distribution des Fonds de cantine", fait rapport que le comité a examiné ledit bill en entier et l'a chargé d'en faire rapport au Sénat avec plusieurs amendements qu'il est prêt à soumettre dès que le Sénat le désirera.

Lesdits amendements sont alors lus par le greffier comme suit:—

Page 2, lignes 2, 3 et 4. Retrancher "sauf la part de £5,000 faite par le Conseil de la Caisse des services-unis. 'Fonds britanniques' signifie cette part".

Page 2, lignes 9, 10, 11 et 12. Retrancher "Un Conseil central d'administration, composé de trois membres servant sans rémunération, doit être nommé par le Gouverneur en conseil pour une période de trois ans, et il est rééligible, et"

Page 2, ligne 14. Aux mots "doit être également" substituer "peut-être".

Page 2, lignes 24 et 25. Retrancher "du Conseil central d'administration, et"

Page 2, ligne 37. Retrancher l'alinéa (b) de la clause 6.

Page 3, ligne 36. Retrancher la clause 7.

Page 3, lignes 44, 45 et 46. Retrancher "du Conseil central d'administration, et pour la gouverne et la direction".

Page 4, ligne 16. Retrancher "du Conseil central d'administration et".

Page 4, lignes 20 et 21. Retrancher "du Conseil central d'administration ou".

Page 4, ligne 47, et page 5, ligne 1. Retrancher "par le Conseil central d'administration".

Dans le préambule

Page 1, ligne 19. Retrancher tous les mots qui suivent "profits", jusqu'à "Canada" inclusivement, à la ligne 26.

Ordonné que lesdits amendements soient inscrits au feuillet pour être pris en considération demain.

L'honorable M. Belcourt, du comité spécial chargé d'étudier le bill (70), intitulé: "Loi modifiant la Loi des pensions", fait rapport que le comité a examiné ledit bill en entier et l'a chargé d'en faire rapport au Sénat avec plusieurs amendements qu'il est prêt à soumettre dès que le Sénat le désirera.

Lesdits amendements sont alors lus par le greffier comme suit:—

Page 1, ligne 16. Retrancher "ou était attribuable à ce service".

Page 2. Après l'article 2, insérer ce qui suit comme nouvelle clause "A":

Nouvelle clause "A"

"A. L'article treize de ladite loi, tel qu'édicte au chapitre soixante du Statut de 1924, est abrogé et remplacé par le suivant:

13. Aucune pension ne doit être accordée, à moins que demande n'en ait été faite:

- (a) dans les trois ans à compter de la date du décès au sujet duquel la pension est réclamée, ou
- (b) dans les trois ans à compter de la date à laquelle le requérant est tombé dans un état de dépendance, ou
- (c) dans les sept ans à compter de la date à laquelle le requérant a été réformé ou libéré des forces, ou
- (d) dans les trois ans à compter de la date de la fin de son traitement par le ministère du Rétablissement des soldats dans la vie civile, lorsqu'il a été réformé ou libéré pour suivre immédiatement ce traitement ou lorsqu'il a commencé à suivre ce traitement dans les six mois qui ont suivi sa réforme ou sa libération, ou